

**DISCOURS PRONONCÉ PAR M. DANIEL TARSCHYS,  
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU CONSEIL DE L'EUROPE, À L'OCCASION DE  
LA 7<sup>e</sup> RÉUNION MINISTÉRIELLE DE L'ACCORD EUR-OPA RISQUES MAJEURS  
(Monaco, 24-25 novembre 1997)**

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue aux participants, et plus précisément aux membres de l'Accord partiel EUR-OPA Risques Majeurs, à M. Lorenzi, membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, ainsi qu'aux représentants de la Commission européenne, de l'Agence spatiale européenne, de l'Organisation mondiale de la santé et de l'Unesco.

Je souhaite exprimer ma plus vive gratitude à M. Michel Lévêque, ministre d'Etat de la principauté de Monaco, M. Michel Lévêque, pour avoir invité à Monaco cette 7<sup>e</sup> réunion ministérielle de l'Accord partiel EUR-OPA Risques Majeurs.

Cette réunion ministérielle, placée sous la présidence italienne, constitue une étape importante dans la vie de cet Accord intergouvernemental du Conseil de l'Europe créé en 1987 et dont nous célébrons aujourd'hui le 10<sup>e</sup> anniversaire. Au cours de cette réunion, vous aurez la possibilité d'évaluer les résultats obtenus et de formuler des orientations pour ses activités futures.

Les actions entreprises dans le cadre de cet Accord partiel s'inspirent de trois grands principes, très proches de ceux qui constituent la raison d'être du Conseil de l'Europe. Le premier principe veut que toutes ses initiatives soient destinées à bénéficier aux

populations concernées par des catastrophes majeures. Je veux ici parler des victimes de catastrophes naturelles, telles qu'inondations ou tremblements de terre.

Plusieurs Etats membres du Conseil de l'Europe ont été touchés par des catastrophes naturelles au cours de ces derniers mois: la République tchèque, l'Allemagne et la Pologne se remettent à peine des inondations qui s'y sont produites cet été, et l'Italie a subi récemment des dommages humains et matériels incommensurables lors de tremblements de terre. Si je fais état de ces deux exemples, qui couvrent des situations dans lesquelles l'Accord EUR-OPA a été mis en œuvre, c'est pour vous encourager à examiner de quelle façon votre action pourrait être à l'avenir améliorée en la rendant plus rapide et plus efficace.

Je voudrais à cet égard vous rappeler l'existence d'un autre Accord partiel du Conseil de l'Europe, celui du Fonds de développement social, dont l'un des domaines prioritaires est «d'aider à résoudre les problèmes sociaux que pose ou peut poser aux pays européens [...] la présence de victimes de catastrophes naturelles ou écologiques». Les moyens d'action du Fonds, qui consistent en des prêts à taux d'intérêt bonifiés pour financer des travaux de reconstruction et des projets de prévention, pourraient bien être en mesure de produire des synergies avec les travaux conduits dans le cadre de votre Accord partiel.

Le second principe auquel je voudrais faire référence est celui connu par l'expression «principe triangulaire», qui s'appuie sur un renforcement de la coopération entre les pays d'Europe orientale, ceux du sud du Bassin méditerranéen et ceux de l'Europe occidentale. Ce principe s'inscrit parfaitement dans la nature paneuropéenne du Conseil de l'Europe et constitue, de fait, un exemple concret de la façon dont les diverses régions européennes peuvent être amenées à coopérer autour d'un thème spécifique.

En troisième lieu, toutes les initiatives prises dans le cadre de l'accord sont issues d'une coopération avec d'autres institutions européennes, et plus précisément avec la Commission européenne et l'Agence spatiale européenne. Je voudrais à cet égard faire état ici de votre programme concernant l'application des technologies spatiales à la gestion des risques (programme STRIM). Il s'agit-là d'un modèle particulièrement

intéressant de coopération entre nos institutions européennes, et je voudrais rendre hommage à ces deux organisations avec lesquelles nous coopérons pour leur contribution précieuse et leur participation à la préparation et à la présentation de ce projet.

Depuis notre dernière réunion ministérielle, plusieurs changements sont intervenus au niveau administratif concernant cet accord. Je voudrais féliciter la présidence italienne pour la manière remarquable dont elle a rempli ses nouvelles fonctions en présidant et en assurant la responsabilité politique de la mise en œuvre du programme d'activités de l'Accord.

Toutefois, je regrette vivement que, d'un point de vue financier, tout ne se déroule pas aussi bien que je le souhaiterais. Aujourd'hui encore, l'accord pâtit du fait qu'un certain nombre de ses Etats membres ne versent pas leur contribution, situation qui remonte dans certains cas à 1993. En raison de ces retards de paiement, l'accord est contraint d'emprunter des sommes considérables au budget ordinaire du Conseil de l'Europe. Cette situation ne saurait se poursuivre. D'ici à quelques semaines, les Délégués des Ministres commenceront à examiner le projet de budget du Conseil de l'Europe pour 1998, et notamment celui des accords partiels. Si ces problèmes financiers n'étaient pas résolus d'ici-là, l'Accord partiel devrait se satisfaire pour l'année prochaine d'un budget réduit, étant donné qu'il ne saurait emprunter davantage au budget ordinaire.

Vous aurez l'occasion de discuter au cours de cette réunion d'un certain nombre de questions très importantes, dont l'une est celle des mines antipersonnel et de leur incidence du point de vue humanitaire. Il s'agit-là d'un domaine de la plus haute importance dans lequel je souhaiterais que votre accord prenne des mesures concrètes.

Lors de la dernière session de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a été adoptée à l'unanimité une recommandation présentée par M<sup>me</sup> Fehr et M. Clerfayt, invitant le Comité des Ministres à demander à l'Accord EUR-OPA Risques Majeurs d'étudier, dans le cadre de son Programme sur l'application des technologies spatiales à la prévention des risques, la contribution que les satellites appartenant aux pays d'Europe centrale et orientale pourraient apporter à la détection des mines et l'assistance dont pourraient bénéficier les équipes de déminage et les populations vivant dans des régions minées.

Les mines antipersonnel tuent ou mutilent chaque année plus de vingt-quatre mille personnes, dont la plupart sont des civils innocents. Ces accidents entraînent des blessures durables difficiles à traiter et qui sont source de graves traumatismes psychologiques. L'Europe n'est pas épargnée par cette tragédie des mines antipersonnel,

puisque six à neuf millions d'entre elles sont enterrées dans les sols de Croatie et de Bosnie et Herzégovine, ce qui vaut à ces deux pays de figurer parmi les cinq pays du monde les plus touchés par ce type d'armes.

Détecter les mines et apporter une assistance à leurs victimes est important pour des raisons humanitaires, mais également, bien évidemment, pour des raisons économiques. De vastes superficies sont en effet, aujourd'hui, impropres à tout usage, qu'il s'agisse de transport, d'agriculture ou de toute autre activité. La recommandation de l'Assemblée condamne la fabrication, l'utilisation, le transfert et le stockage des mines antipersonnel, estimant ces activités contraires aux principes du Conseil de l'Europe. J'ajouterais, et c'est là un élément très important, qu'à compter d'aujourd'hui, l'Assemblée tiendra compte de la position des Etats membres concernant ces mines antipersonnel lors de l'évaluation du respect de leurs obligations et engagements.

Lors du débat de l'Assemblée, vingt-sept des quarante Etats membres du Conseil de l'Europe se sont exprimés en faveur d'une interdiction totale des mines, mais je suis convaincu que ce nombre augmentera rapidement. J'ai à cet égard été particulièrement heureux d'entendre la déclaration de M. Boris Eltsine lors du 2<sup>e</sup> Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du Conseil de l'Europe qui s'est déroulé au mois d'octobre dernier à Strasbourg, et selon laquelle la Russie, l'un des principaux producteurs de mines, a l'intention de se joindre à la campagne en vue de l'interdiction de ces armes.

Je sais qu'il s'agit-là de l'un des thèmes de cette conférence, et je ne doute pas que les Délégués des Ministres seront intéressés par vos propositions quant au rôle du Conseil de l'Europe dans ce domaine.

Je voudrais vous souhaiter par ces mots une réunion fructueuse.